



ARRÊT IMMÉDIAT DES SANCTIONS CONTRE LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX CHEZ VIRGIN !

- En 2004 : licenciement d'un délégué CGT pour « harcèlement moral » avec l'aval du ministère du travail.
- En 2005 : licenciement d'un candidat CGT pour avoir « mangé la part de pizza d'une collègue »
- En 2006 : éviction illégale d'Amandine, conseillère du salarié Solidaires, sans autorisation de l'Inspection du travail.
- En 2007 : 3 jours de mise à pied pour Sylvain (délégué syndical SUD) et Laurent (secrétaire du syndicat SUD), expulsion de Sylvain du centre commercial de SQY OUEST par la sécurité, alors qu'il distribuait des tracts syndicaux à la sortie de l'entreprise et convocation de Laurent par la police, suite à une plainte de la DRH pour « menaces ».

LE DROIT DE S'ORGANISER ET DE MILITER SYNDICALEMENT, TOUT COMME LE DROIT DE GRÈVE AUQUEL S'ATTAQUE LE GOUVERNEMENT SARKOZY – FILLON - BERTRAND, FONT PARTIE DES DROITS FONDAMENTAUX, QUI PERMETTENT A LA CLASSE OUVRIÈRE D'EXISTER ET DE COMBATTRE EN TANT QUE CLASSE.

Le CILCA exige :

- l'annulation de toutes les sanctions à l'encontre des militants syndicalistes de VIRGIN.
- La reconnaissance des droits syndicaux chez VIRGIN.

Il assure les travailleurs de VIRGIN et leurs organisations de sa totale solidarité et s'engage à leur apporter son soutien dans la mesure de ses forces.

Contacts CILCA : <http://courantintersyndical.free.fr> — Courriel : courantintersyndical@free.fr — Tél. : 06 66 25 16 65